

MAIRIE DE VALBELLE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°50/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt octobre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON, Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, DAUMAS et RICHAUD.

Excusé : Monsieur CHAUVEAUX

Convocation et affichage : 09/10/2025

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 8

OBJET : PROJET DE POINTS D'EAU ANTI INCENDIE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de la visite par la sous-commission d'arrondissement pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes du camping de Valbelle, il a été suggéré d'installer un équipement d'aspiration (colonne d'aspiration, tuyaux en diamètre 110 mm, raccord en diamètre 100 mm, crépine) au niveau de la rivière « la Biaisie », située à côté de la route départementale, en contrebas du camping et disposant d'un débit suffisant et constant. Ce dispositif pallierait l'absence de dispositifs de Défense Extérieure contre les Incendies.

Monsieur le Maire explique que, outre cette utilisation par le camping privé, ce dispositif pourrait être utilisé par les pompiers en cas d'incendie dans la commune. Il compléterait la réserve souple de 60 M3 qui se trouve derrière l'école.

Les travaux ont un coût de 3 672,56 €HT.

Ces travaux sont éligibles à une subvention de 80% par le Fonds Vert.

Il pourrait être demandé une contribution privée de 500 € au propriétaire du camping qui bénéficiera de cette installation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve les travaux exposés ci-dessus pour un montant total de 3 672.56 € HT ;**
- **Sollicite l'aide financière maximale de l'Etat au titre du Fonds Vert 2026 ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

*Etat Fonds Vert :	2 938.05 € soit 80 %
*Commune :	<u>734.51 €</u> soit 20%
Total :	3 672.56 €
- **S'engage à financer la part communale de l'opération.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme, VALBELLE le 23 octobre 2025,

Le Maire,

Pierre-Yves VADOT



Le secrétaire
Raymond GROS